



ENVIRONNEMENT | AGRICULTURE | FILIÈRES ALIMENTAIRES | INTENDANCE | FORMATION | CONSEILS | FIDUCIAIRE | EXPERTISE

## Séances d'informations phytosanitaires 2024

Déchaumer, lutter contre les vivaces, respecter les différents programmes, les principes agronomiques.  
Comment faire?

**Brieuc Lachat**

T 032 /545 56 53

[Brieuc.lachat@frij.ch](mailto:Brieuc.lachat@frij.ch)

[www.frij.ch](http://www.frij.ch)

Fondation  
Rurale  
Interjurassienne  
COURTEMELON LOVERESSE

---

2852 Courtételle | 032 545 56 00 | [www.frij.ch](http://www.frij.ch) | [frij@frij.ch](mailto:frij@frij.ch)

## Rappel des différents programmes politiques

Règles à respecter sur l'année culturale 01.09-31.08	
<b>Couverture appropriée du sol (volontaire)</b>	PER (obligatoire)
été 2023 au printemps 2024	20...
Pas de minimum de surface	Obligatoire dès 3 ha de T.O.
Si récolte avant le 30.09, maximum 7 semaines entre la récolte du précédent et mise en place d'une culture ou interculture	Couvrir (engrais vert, dérobée) si récolte avant le 31.08 et pas suivi d'une culture d'automne
Couverture pas obligatoire si récolte de la culture principale après 30.09 (et date de travail du sol libre)	Aucune date de travail du sol à respecter
Aucun travail du sol avant le 15.02 pour les parcelles avec obligation de couverture	
Minimum 80% de la surface éligible. Contrôler la jauge sur Acorda (système de production). Le solde doit répondre aux prescription PER	
Contribution 200.-/ha	Pas de contribution sup.
Dans tous les cas, l'exploitant assume les risques liés à l'érosion	

## Rappel des différents programmes politiques

Règles à respecter pour les techniques culturales préservant le sol (volontaire)	
Participation à la couverture appropriée du sol	Pas obligatoire
Surface à effectuer	<ul style="list-style-type: none"><li>• Minimum 60% des terres ouvertes éligibles.</li><li>• Pas de labour entre la récolte du précédent et la récolte de la culture principale.</li></ul>
Surface non éligible	<ul style="list-style-type: none"><li>• Blé et triticale après maïs</li><li>• Le semis de prairie temporaire sous litière</li><li>• Culture intercalaire</li></ul>
Techniques de semis	<ul style="list-style-type: none"><li>• Semis direct</li><li>• Semis en bandes</li><li>• Semis sous litière</li></ul>
<b>Dose de glyphosate</b>	<b>Maximum 1'500 grammes/ha</b>
Contribution à la surface réalisée 250.-/ha	

## Buts du déchaumage

---

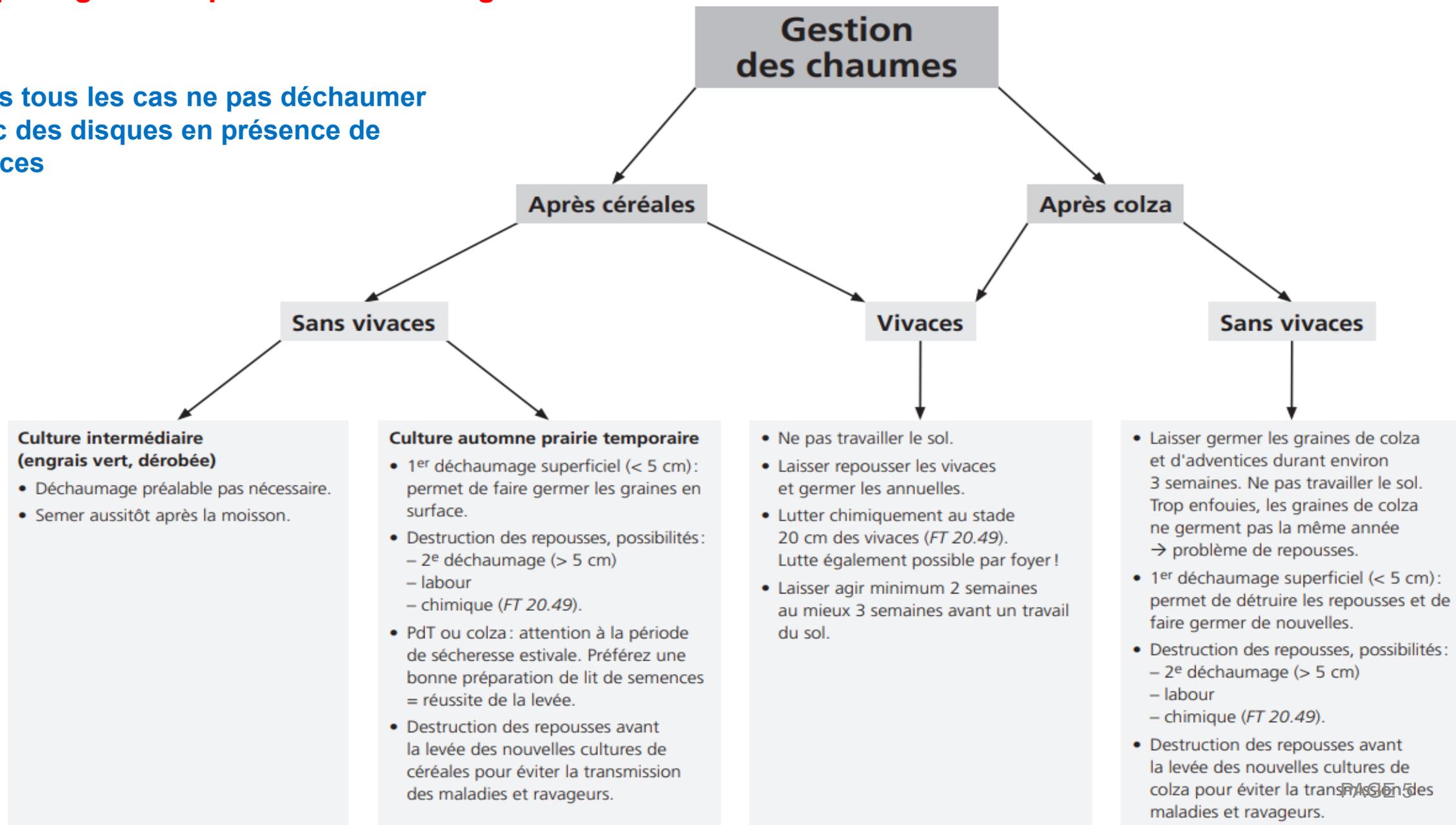
- Souiller, incorporer les chaumes à la terre afin de favoriser leur décomposition (champignons et bactéries).
- Réduire le stock grainier des adventices annuelles (faux semis)
- Affecter les populations de limaces et de vers fil de fer
- Incorporation d'engrais de ferme organique
- Préparation du sol en vue de la prochaine culture ou interculture

**Pour une bonne stratégie de déchaumage, il faut absolument faire une observation des parcelles avant récolte. En cas de présence de vivaces, l'objectif numéro 1 est la lutte contre ces dernières. L'implantation du couvert vient au second plan.**

# La période d'interculture (céréales et colza) est cruciale dans la lutte contre les vivaces sur les terres ouvertes

## Principes agronomiques du déchaumage

Dans tous les cas ne pas déchaumer avec des disques en présence de vivaces





## Glyphosate quelle dose et quel adjuvant en terres ouvertes

---

- Max. 200 litres eau/ha, plus la dose d'eau est faible meilleur sera l'efficacité de la matière active
- Eau du réseau, se renseigner sur la dureté et si nécessaire, corriger cette dernière par un sel correcteur à
  - X-Change 0.15-0.2% de l'eau. **Incorporer avant Glyphosate**
  - Sulfate ammoniacque 3kg/100 l d'eau dure > 25°f. A dissoudre dans l'eau chaude **Incorporer avant Glyphosate**
- L'ajout d'huile et de mouillant améliore l'efficacité (contrôler si le produit n'en contient déjà pas)
- Application le matin (meilleure hygrométrie et moins de vent)
- Ne pas utiliser de glyphosate (9) mélangé à des hormones (4)
- Laisser agir minimum 15 jours idéalement 21 jours

Mauvaises herbes	Dose de glyphosate nécessaire (g/ha)	Respect des prescriptions des techniques culturales préservant le sol
Chardon des champs	1500 g en respectant les prescriptions ci-dessus	Oui, pas de dépassement des 1500 g/ha de matière active
Rumex		
Chiendent		
Liseron	3600 g	Non, plus de 1500 g/ha de matière active

## Résumé et conclusions

*Exemple de plan de lutte contre vivaces après blé et avant colza, PT, orge ou culture de printemps*

15.07 Récolte du blé	3 semaines → Laisser repousser chardons et rumex	05.08 Glyphosate lutte vivaces	2 semaines → Durée minimum d'action du glyphosate	19.08 Travail du sol possible	2 semaines → pour semer colza, PT ou couverture du sol	02.09 Délais des 7 semaines après récolte, règle de la couverture appropriée du sol
----------------------------	---	---	--	-------------------------------------	---	---

- La lutte contre les vivaces est possible peu importe le programme auquel on est inscrit (pas d'obligation à respecter les règles sur l'entier des terres ouvertes).
- Les chaumes sont le meilleur moment pour lutter contre les vivaces dans la rotation.
- Chaque exploitant doit avoir à l'esprit que la lutte aujourd'hui permet de garder les champs propres pour demain.
- Il est évident qu'il ne faut pas forcément lutter sur l'entier des parcelles mais uniquement dans les zones problématiques (zones avec présence de végétation).
- La rotation joue également un rôle dans la lutte contre les vivaces sur les terres ouvertes (ex. implantation PT avec luzerne si problème de chardon)

---

# Questions ?

Sources :

- Fiche techniques Agridéa (18.32-34, 20.49)
- Ordonnance sur les paiements directs